



**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

Bureau des finances locales
et de l'intercommunalité

**Contrôle budgétaire
Fiche pratique n°1**

Calendrier budgétaire

Dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif de l'année N (communes > 3 500 habitants ou EPCI comprenant au moins une commune > 3 500 habitants) :

- Rédaction d'un rapport d'orientation budgétaire ;
- Tenue d'un débat d'orientation budgétaire.

15 avril de l'année N :

Date limite de vote du budget primitif de l'année N (30 avril les années d'élections municipales)

30 avril de l'année N :

Date limite de transmission du budget primitif de l'année N (15 mai les années d'élections municipales)

1^{er} juin de l'année N :

Date limite de transmission au conseil municipal du compte de gestion de l'année N-1

30 juin de l'année N :

Date limite de vote du compte administratif de l'année N-1

15 juillet de l'année N :

Date limite de transmission du compte administratif N-1 au préfet

Mesures de souplesse financière :

- possibilité de prendre des décisions modificatives à tout moment après le vote du BP en année N et jusqu'au 21 janvier de l'année N+1 pour ajustement des crédits nécessaires ;
- possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts en N-1 avec l'accord du conseil municipal avant le vote du budget primitif en N ;
- possibilité de recourir aux dépenses imprévues dans la limite de 7,5 % des dépenses prévisionnelles de chaque section en M4 et fongibilité des crédits en M57 ;
- possibilité de recourir à un délai supplémentaire de 15 jours à compter de la diffusion des informations indispensables au vote du budget primitif (définies aux articles D.1612-1 et suivants du CGCT) si celles-ci ne sont pas fournies avant la date limite de vote du budget (article L.1612-2 du CGCT).

Calendrier fiscal 2024

Taxes	Date d'adoption
Taux des impôts directs locaux (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes foncière sur les propriétés bâties et non bâties, cotisation foncière des entreprises) Taux de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) Produit de la taxe de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) Fiscalisation des contributions syndicales	15 avril de l'année N pour une application en année N (30 avril les années d'élections municipales) Transmission aux services fiscaux requise avant le 15 avril
Taxe locale sur la publicité extérieure (institution, exonérations) Taxe de séjour Taxe d'aménagement (institution, taux, exonérations)	1^{er} juillet de l'année N pour une application au 1 ^{er} janvier N+1
Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) Taxe sur les friches commerciales (institution et majoration de taux) GEMAPI (institution) TEOM (institution, exonération, zonage)	1^{er} octobre de l'année N pour une application au 1 ^{er} janvier N+1 15 octobre de l'année N pour une application au 1 ^{er} janvier N+1